



Ce plan de protection vise à assurer la sécurité de tous les participants lors des activités proposées dans le cadre des Trotteurs de la Printze, respectivement de Pro Senectute Valais-Wallis. Nous vous remercions de respecter nos recommandations.

Merci à toutes et à tous d'être responsables et solidaires.

Documents de référence

- ✓ Plan de protection Août 2020 de Pro Senectute Valais
- ✓ Check-list coronavirus de Pro Senectute Valais
- ✓ Règles de l'OFSP, affiche du 06.07.2020
- ✓ Prévention des accidents/Randonnées pédestres PS_VS, juillet 2020
- ✓ Concept de protection pour les entraînements dès le 22 juin 2020, commune de Nendaz

Distribution

Membres des Trotteurs de la Printze
Commune de Nendaz
Pro Senectute Valais

Extraits du plan de protection de PS-VS, édition août 2020

Cela tombe sous le sens, mais bien entendu, chaque moniteur et chaque participant est libre de choisir s'il prend part ou non à l'activité, en raison des risques liés au coronavirus.

Chaque groupe est tenu de respecter les mesures de protection (maintenir les distances sociales recommandées par l'OFSP (1,5 mètre), hygiène des mains, port du masque vivement recommandé si on ne peut pas tenir ses distances).

Certains groupes sont constitués d'un grand nombre de membres. Nous leur conseillons de diviser ces groupes pour atteindre un nombre maximum de 30 participants. Cela permettra plus facilement d'appliquer les mesures recommandées par l'OFSP. La composition du groupe ne doit pas être changée d'une sortie à l'autre. Nous vous invitons à privilégier les sorties dans votre région pour diminuer les temps de trajet et réduire le risque.

Les participants veillent à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale (désinfecter régulièrement ses mains / rester à une distance de 2 mètres des autres participants / pas de contact physique / interdiction de se serrer la main). Ils emportent leur matériel personnel (gel hydro alcoolique et masque) avec eux.

La gestion des flux doit être planifiée par l'organisateur, lors des déplacements, visites ou activités, pour garantir les distances.

Les personnes vulnérables devraient s'abstenir de participer à des activités de groupes. (Définition de l'OFSP des personnes vulnérables : les personnes qui présentent les maladies suivantes : hypertension artérielle, diabète, maladie cardio-vasculaire, maladies chroniques des voies respiratoires, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement, cancer et obésité importante). Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas autorisées à prendre part à l'activité, cela vaut pour les moniteurs et pour les participants. Ils restent à la maison et suivent les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Les symptômes : toux / maux de gorge / insuffisance respiratoire / fièvre ou sensation de fièvre / douleurs musculaires / rhume / symptômes gastro-intestinaux / perte soudaine de l'odorat et/ou du goût). A noter qu'une personne qui n'a plus de symptômes depuis au moins 48 heures n'est très probablement plus contagieuse, pour autant que 10 jours au moins se soient écoulés depuis les premiers symptômes.

Si les participants ne respectent pas les règles, le moniteur / responsable du groupe peut refuser sa participation.

Les responsables de groupes sont tenus d'informer les participants au sujet des mesures de protection. Ils veillent à ce que chacun et chacune applique ces mesures.



Afin de respecter aux mieux les recommandations de PS-VS en matière de sécurité et de limiter autant que possible, le risque de transmission du coronavirus et le nombre potentiel de personnes mis en quarantaine les règles spécifiques suivantes sont applicables pour toutes les activités des Trotteurs de la Printze.

Plan de protection spécifique aux Trotteurs de la Printze

Organisation des sorties

Sauf cas exceptionnels, durant l'activité (marche ou balade), un groupe est constitué de 20 personnes au maximum. La recommandation de sécurité de PS_VS, 1 moniteur pour 15 personnes, est applicable dans ce cas-là.

Déplacements

En voiture - ce mode de transport est à privilégier

Quatre personnes au maximum par véhicule. Si les occupants ne font pas ménage commun, le port du masque est obligatoire. Eviter de modifier la composition de la voiture entre l'aller et le retour.

Déplacements avec le bus des baladeurs

Masque obligatoire. Eviter de modifier la composition du véhicule entre l'aller et le retour.

Utilisation de transports en commun

Se conformer aux recommandations du transporteur.

Les règles de distanciation

s'appliquent particulièrement lors des rassemblements et des pauses.

Précautions :

- ✓ éviter de s'asseoir face à face,
- ✓ éviter de passer de main en main des sachets ou autres contenants de nourriture ou de boisson,
- ✓ éviter de se parler face à face à moins de 1,5 m sans protection.

Traçabilité (responsabilité des participants)

Chaque participant assure la traçabilité de ses propres contacts à risques. Il doit être capable de répondre aux questions suivantes. Avec qui: j'étais dans la voiture lors des déplacements? j'ai discuté face à face plus de 15 minutes ? j'aurai pu être en contact dans une situation critique ?.....

En cas de déclaration de la maladie, les personnes potentiellement contaminées doivent être identifiables.

Traçabilité (responsabilité de l'encadrement)

Chaque chef de course s'assure de la traçabilité de son groupe.

Le coordinateur de la sortie, s'assure de la traçabilité lors des recos.

Quiconque organise une séance ou une rencontre dans le cadre des Trotteurs, s'assure de la traçabilité des participants (enregistrement des présences dans les PV's ou autres supports).